



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 26 janvier 2022, convoqué le 19/01/2022

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, C. Bourrat, M.-C. Willaume, L. Dujardin, J. Lehoux, P. Maisonneuve, T. de Ferrières, P. Avril, C. Huet, S. Lamouille, P. Boquet, D. Ferrandin.

Excusé : G. Aubry

Marie-Catherine Willaume est nommée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h35. Monsieur le Maire propose les modifications de l'ordre du jour suivantes, adoptées à l'unanimité :

- Suppression de la délibération sur la pension de réversion
- Ajout d'une délibération sur l'engagement des dépenses d'investissement

1) Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

2) Information sur la pension de réversion

M. le Maire indique que la veuve d'Éric, l'agent communal décédé en décembre 2013, a interrogé la mairie en octobre 2021 pour demander la constitution du dossier de demande de pension de réversion de son mari. Le secrétariat a établi et transmis le dossier à la CNRACL qui applique la prescription quadriennale et ne prend donc en charge que les années 2017 à 2021.

La perte des années 2014 à 2016 n'est pas imputable à la commune qui joue seulement le rôle d'intermédiaire entre l'ayant-droit, qui peut seul initier la démarche, et la CNRACL, organisme payeur.

3) Délibération n° 2022-01 : demande de subvention au titre du FDI 2022 pour la création de bordures dans le bas de la rue des Rostys

M. le Maire expose au conseil municipal que le projet de mise en place de bordures dans cette voie a fait l'objet d'un devis par l'AD2i (organe départemental) pour un montant de 22 936 € HT. L'objectif est de canaliser les eaux de ruissellement sur cette portion de 230 ML.

Sachant que cette année le département propose une subvention de 50 % pour les travaux de voirie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, sollicite une subvention au titre du FDI 2022 pour la réalisation de ces travaux, soit 11 468 €.

M. le Maire indique également qu'il se propose de déplacer le panneau de fin de village en limite de la dernière propriété située à droite sur cette voie, ce qui confortera la prise en charge par le département de l'enrochement du fossé, hors agglomération.

3) Délibération n° 2022-02 : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

M. le Maire, après avoir rappelé les dispositions en la matière, demande au conseil municipal de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 à hauteur de 83 137,19 €, soit 25 % des dépenses inscrites au BP 2021, hors chapitre 16 (remboursement d'emprunts). Cette délibération est prise **à l'unanimité** du conseil municipal.

4) Délibération n° 2022-03 : débat sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

M. le Maire cède la parole à S. Apruzzese pour animer le débat dont l'objectif est de présenter le cadre et les

enjeux de la protection sociale complémentaire, en tenant compte de l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, qui impose aux employeurs publics une participation financière obligatoire. Une note sur l'organisation du débat avait été communiquée aux conseillers municipaux en même temps que la convocation.

S. Apruzzese détaille au conseil municipal les modalités de cette participation financière :

- au moins 50 % d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'Etat pour la couverture du risque « santé » (l'équivalent d'une mutuelle) ;
- au moins 20 % d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'Etat pour la couverture du risque « prévoyance ».

Deux dispositifs de participation aux contrats des agents sont possibles :

- La labellisation qui permet à l'employeur de participer au financement de la protection sociale complémentaire choisie par les agents ;
- La convention de participation qui se traduit par une mise en concurrence effectuée par le centre de gestion pour sélectionner une offre remplissant les conditions de solidarité prévues par la loi.

Après débat, M. le maire propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de retenir le dispositif de la labellisation et d'appliquer les taux minima présentés ci-dessus, compte tenu de la méconnaissance des montants de référence fixés ultérieurement par décret du Conseil d'Etat.

5) Récapitulatif sur les subventions demandées

M. le Maire récapitule au conseil municipal les montants des différentes subventions demandées à l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local), au Département (Fonds Départemental d'Investissement), à Territoires d'Energie 28 et à l'Agglo du Pays de Dreux, selon les opérations.

6) Aménagement Grande rue et place de l'Eglise

M. le Maire rappelle que quelques conseillers avaient manifesté leur souhait d'émettre des propositions complémentaires à l'avant-projet présenté par le cabinet Gilson, lors du conseil municipal du 24 novembre 2021. Il remercie T. de Ferrières et L. Dujardin d'avoir concrétisé leurs propositions dans un document étayé, transmis au cabinet Gilson début janvier, ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal.

M. le Maire donne la parole à T. de Ferrières pour qu'il expose le contenu de la réflexion menée par le groupe constitué avec L. Dujardin et quelques habitants, fondée sur leur connaissance du village, d'une part, et sur l'observation des habitudes des usagers, d'autre part.

T. de Ferrières insiste sur la volonté de conserver un continuum visuel esthétique entre l'auberge et la place, laquelle doit être davantage un espace de circulation piéton qu'une route de passage entre la rue de la Correspondance et la Grande rue. A ce titre, il souhaiterait que l'aménagement de la rampe PMR de l'église empiète le moins possible sur l'espace de la place, pour limiter le bétonnage. Il s'interroge sur la possibilité de demander une dérogation au Préfet afin de conserver une pente similaire à celle actuelle, du fait de la disproportion entre l'intérêt d'une pente aux normes et les conséquences sur la place pour les autres usagers.

S. Apruzzese l'informe qu'une dérogation ne peut être demandée que sur un équipement existant et non lors de la création d'un nouvel aménagement.

T. de Ferrières souhaiterait à minima que la rampe PMR suive le plus possible les murs de l'église. Cela permettrait notamment l'implantation d'arbres sous lesquels un stationnement d'appoint et de courte durée pourrait être utilisé lors des sorties d'école. La végétation « horizontale » (enherbement) proposée par Gilson à cet emplacement n'est pas un espace « hospitalier » propice à la circulation piétonne pendant une longue période de l'année, selon lui. Une végétation « verticale » (le long de murs ou treillis) n'empièterait pas sur l'espace utilisable toute l'année.

Ch. Bourrat insiste sur le fait que la place doit avoir une fonction mixte et que son aménagement ne doit pas être une gêne dans l'organisation des manifestations. La mise en place du barnum ne doit pas, par exemple, être entravée par l'implantation d'arbres.

J. Lehoux ajoute qu'il n'est pas favorable à la plantation d'arbres qui couperaient l'effet visuel recherché, en plus de nécessiter un entretien pour la taille et le ramassage des feuilles.

Dans la proposition de T. de Ferrières, les plates-bandes et arbustes le long des murs de la mairie et de l'école auraient pu être transformés en places de stationnement. Le cabinet Gilson a toutefois fait remarquer qu'il manque le dégagement réglementaire par rapport aux emplacements situés en face.

M. le Maire ajoute que la Préfecture ne subventionnera que ce qui favorise la perméabilisation des sols et donc supprime des zones bitumées.

Ceci implique qu'il faudra trouver d'autres places de stationnement à une distance à pied acceptable.

M.-C. Willaume propose que soit aussi utilisée la rue de Vitray, suffisamment large pour y matérialiser des emplacements destinés au stationnement.

J. Lehoux souhaiterait que soit envisagée la création de places de stationnement dans un rayon de 500 mètres.

T. de Ferrières imagine que, dans le cadre d'aménagements futurs, le terrain situé à 300 mètres, en haut de la Grande rue, au croisement avec la rue de la Croix Buisée et la rue de Normandie, puisse être utilisé à cet effet.

S. Apruzzese suggère que la rentrée des classes s'effectue par le portail de la Grande rue (à voir avec le Sirp), pour déclasser l'effet route de la place.

M. le Maire pense qu'on ne pourra pas se passer de places de stationnement (avec un traitement en pavés engazonnés) sur la place, mais qu'il faut réfléchir à une optimisation qui satisfasse l'esthétique et le fonctionnel.

Concernant la Grande rue, T. de Ferrières et L. Dujardin sont accord avec Gilson pour privilégier un côté de la rue pour la création d'un vrai trottoir aux normes. Ils souhaitent attirer l'attention du conseil sur la mise en place d'un éclairage public de qualité, en nombre suffisant et identique à celui présent dans le bas de la voie (points lumineux plus nombreux et moins hauts qu'actuellement, pour un meilleur confort des piétons, cyclistes et riverains). A minima, des fourreaux pourraient être installés avec des sorties en attente.

M. le Maire précise que l'éclairage public n'est pas dans la présentation de Gilson parce qu'il est prévu dans le devis de Territoires d'Energie.

D. Ferrandin remarque que l'implantation d'arbres sur la place supprimerait des places de stationnement.

M. le Maire ajoute que le cabinet Gilson s'attache à retrouver 35 places de stationnement (contre 31 actuelles), éventuellement en proposant une alternative aux chicanes, tout en conservant un traitement visuel différent du centre, entre l'école, la mairie, l'auberge et l'église, l'objectif demeurant d'inciter les véhicules à ralentir fortement sur cette section de voie.

Ch. Bourrat suggère que soit notamment étudiée la possibilité de mettre en place une bordure centrale bombée qui incite à ralentir, comme sur la route qui mène à la gare de Bréval.

Une nouvelle proposition d'aménagement sera présentée par Gilson au vu des nouvelles propositions et sur la base du relevé topographique précis fourni par Forteau-Faisant, courant mars.

7) Premiers éléments financiers

M. le Maire indique que l'exercice 2021 est désormais clos. La section de fonctionnement présente un résultat de l'exercice de 101 267,06 €, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 751 586,45 €.

La section d'investissement, grâce à l'emprunt réalisé, termine également excédentaire à 121 950,38 €.

Cette situation saine permet d'envisager avec sérénité les travaux prévus en 2022 et notamment la création du logement à l'étage de la mairie, celle du cabinet paramédical dans l'atelier communal, l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de la Grande rue et de la place de l'Eglise.

8) Opportunités d'aménagement du Château de Vitray

M. le Maire expose au conseil municipal qu'avec le transfert des résidents dans les nouveaux bâtiments à Guainville, l'UNAPEI souhaite désormais vendre la propriété.

Si un investisseur était intéressé, ce serait pour créer de nouveaux logements dans le Château et ses dépendances. Compte tenu du classement en zone UE, rien ne peut être fait sans l'accord de la mairie, ce qui permet à cette dernière d'être exigeante quant à la qualité du programme d'aménagement qui serait proposé.

M. le Maire relève que la perte de population causée par le transfert des résidents sur la commune de Guainville à laquelle s'ajoute une perte structurelle de 59 habitants entre 2008 et 2018, peut être lourde de conséquences en matière de dotations.

S. Apruzzese ajoute qu'un passage sous la barre des 500 habitants n'est pas souhaitable pour la commune et qu'il est impératif de réagir à l'horizon 2025, date du prochain recensement de la population.

M. le Maire rassure le conseil sur le fait qu'une opération d'aménagement programmée aurait l'avantage de poser des exigences quant à la conservation de l'aspect extérieur des bâtiments, sans ajout de constructions nouvelles, mais aussi quant à la préservation des espaces naturels. Sans repreneur, le bâtiment risque de se dégrader rapidement.

S. Apruzzese ajoute qu'une fois le projet accepté par la commune, la révision nécessaire du PLU concernant cette zone pourrait même être prise en charge financièrement par le porteur du projet et non par la commune.

L. Dujardin souhaite qu'une vigilance particulière soit portée à la conservation de la servitude de passage pour rejoindre le chemin communal.

9) Logement au premier étage de la mairie

M. le Maire rappelle que la réunion 0 du démarrage de chantier est programmée mercredi 2 février à 9h.

A cette occasion, il demande de l'aide aux conseillers municipaux pour descendre les dernières archives présentes dans l'ancien logement.

10) Tour de table

L. Dujardin souhaite savoir si la carte des boucles de randonnée est disponible et si oui, où.

Ch. Bourrat rappelle qu'aucune communication officielle ne sera faite avant l'inauguration prévue en avril. Toutefois, la carte des boucles existe déjà et est consultable sur le site de la fédération. La signalétique du départ du chemin est à réaliser. Il fera plusieurs propositions aux conseillers prochainement.

C. Huet déplore de nombreux détritiques au niveau du transformateur avant le Château de Vitray.

D. Ferrandin ajoute que ce lieu sert de base arrière à tous les jeunes du quartier.

C. Huet demande si un revêtement est prévu pour recouvrir la tranchée de la Grande rue après le changement de la canalisation d'eau potable, en attendant l'enfouissement des réseaux aériens.

D. Ferrandin précise que la tranchée sera provisoirement recouverte d'une émulsion gravillonnante.

J. Lehoux remarque que lors des problèmes rencontrés au château d'eau, il a reçu toute l'information nécessaire rapidement, étant connecté. Il se pose toutefois la question pour les personnes qui le sont moins et/ou qui ne se déplacent pas. Il suggère d'étudier la mise en place d'un panneau lumineux d'informations.

D. Ferrandin fait remarquer que ce sont les mêmes qui ne sont pas connectés et qui ne se déplacent pas.

M. le Maire précise qu'il a appelé une dizaine de personnes lors de la crise pour les informer du problème. Il ajoute qu'une nouvelle application, CiVox, sera proposée à tous les détenteurs d'un téléphone portable, en complément du site internet.

C. Huet suggère de réfléchir à un maillage pour relayer au mieux l'information à ceux qui n'y auraient pas accès.

S. Lamouille relève que la poignée de l'armoire ADSL en bas de la Grande rue est tordue, comme forcée.

S. Lamouille rappelle que l'arbre penché en bas de la Sente aux Anes est toujours dans les fils électriques, malgré le déplacement d'un technicien avec une nacelle.

D. Ferrandin, avertit le conseil municipal qu'une reprise des soudures du zinc du lavoir de la rue de la Correspondance s'impose pour éviter que la charpente ne prenne l'humidité.

D. Ferrandin souhaite que soit étudié l'achat d'un broyeur à végétaux à la place de la tondeuse.

M. le Maire indique que la commune du Mesnil-Simon en ayant acquis un récemment, elle est disposée à en mutualiser l'usage.

D. Ferrandin signale qu'un trou s'est formé au stop devant chez M. Aubé et rue de la Gare.

D. Ferrandin souhaiterait savoir si la réunion sur l'eau a abouti à une prise de conscience des propriétaires de moulins quant à l'entretien du ru.

M. le Maire précise qu'une nouvelle réunion est prévue le 29 janvier à 10h sur la problématique de l'eau, mais plutôt sur les conséquences de la station d'épuration de Neauphlette.

S. Apruzzese ajoute que les propriétaires de moulin devaient se rencontrer et prendre les dispositions nécessaires pour appliquer les règles en matière d'entretien du ru.

D. Ferrandin déplore enfin la mort de deux chevreuils chemin de la Vente aux Allées. Ils ont été attaqués par des chiens que des maîtres peu scrupuleux laissent toujours dehors.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h13.